Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 3 DE L'AP/CP RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.041**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 27 février 2020, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative au renouvellement des équipements d'éclairage public. La crise de l'énergie en 2023 a conduit à un plan de résilience notamment sur l'éclairage public avec une intensification des actions de renouvellement notamment le changement des lampes par des leds.

Ces travaux sont réalisés majoritairement par les agents municipaux. Afin de tenir compte des capacités d'intervention permettant de tenir l'objectif de renouvellement complet en LED fin 2026, il est proposé une modification du montant de l'autorisation de programme et l'ajustement des crédits de paiement comme suit.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604041-DE

	Création AP 27/02/2020	Modification AP 28/03/2024	Modification AP 27/03/2025	Modification AP 30/04/2026	Total
AP	300 000€	410 000€	- 10 500€	- 94 500€	605 000€
CP					
2020	50 000€				50 000€
2021	50 000€				50 000€
2022	50 000€				50 000€
2023	50 000€				50 000€
2024	50 000€	+ 120 000€			170 000€
2025	50 000€	+ 160 000€	- 80 000€		130 000€
2026		+ 130 000€	+ 69 500€	- 94 500€	105 000€

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération en date du 27 février 2020 créant l'Autorisation de Programme,
Vu les délibérations du 28 mars 2024 et du 27 mars 2025 modifiant le montant le Autorisation de Programme,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour numéro 3 de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement relatifs au renouvellement des équipements d'éclairage public
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 28 voix pour et 5 abstentions (Catherine LE CARRER**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Julien JAMBET**,** Laure LE MARÉCHAL**,** Tiphaine SIRET)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr